

Exercice 2008 - Budget annexe du Service de Soins A Domicile pour Personnes Agées (SSADPA) - Reprise des résultats de l'exercice 2007 en application de la nomenclature M22

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Le Budget annexe du Service de Soins A Domicile pour Personnes Agées (SSADPA) est soumis aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M22 qui stipule notamment que :

- le résultat de la section d'investissement de l'exercice écoulé ne constitue qu'un solde d'exécution du budget et fait l'objet d'un report pur et simple au budget d'investissement de l'exercice suivant
- les résultats de fonctionnement de l'exercice écoulé sont affectés par l'assemblée délibérante après le vote du compte administratif dudit exercice.

Tels que calculés dans le tableau ci-annexé, les résultats de l'exercice 2007 du Budget annexe du Service de Soins A Domicile pour Personnes Agées sont les suivants :

Section d'investissement

Résultat du budget 2006 ajusté par délibération du 13/12/2007	(1)	+ 106 973,71 €
<i>Réalisations 2007</i>		
Dépenses réalisées		0,00 €
Recettes réalisées		+ 18 259,08 €
		+ 18 259,08 €
Résultat de clôture 2007 (1)+(2)	(3)	+ 125 232,79 €
<i>Restes à réaliser 2007</i>		
Dépenses à reporter		- 37 746,00 €
Recettes à reporter		+ 4 096,00 €
	(4)	- 33 650,00 €
☞ Résultat de la section d'investissement (3)+(4)		+ 91 582,79 €

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2006 ajusté par délibération du 13/12/2007		0 €
Réserve de compensation	(1)	+ 99 016,95 €
<i>Réalisations 2007</i>		
Dépenses réalisées		- 502 928,82 €
Recettes réalisées		+ 476 451,83 €
		- 26 476,99 €
Résultat de la section de fonctionnement	(2)	- 26 476,99 €
Résultat de clôture 2007 (1)+(2)	+	72 539,96 €

Le Conseil Municipal est invité à reprendre en recettes au budget annexe SSADPA, dans la décision modificative n° 1 de l'exercice :

* le résultat de clôture de l'exercice 2007 de la section d'investissement, soit 125 232,79 € au chapitre 001 / 001 CS 50000. Sur ce montant, une somme de 33 650 € est destinée à la couverture des restes à réaliser 2007. Les crédits disponibles pour une affectation ultérieure s'élèvent donc à 91 582,79 €.

* le résultat de clôture de l'exercice 2007 de la section de fonctionnement, soit 72 539,96 € au chapitre 002 / 002.7034 CS 50000, montant correspondant à la réserve de compensation disponible après couverture du résultat déficitaire de l'exercice 2007.

Résultat de l'exécution du budget 2007

SSADPA		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES				
Prévisions budgétaires totales	A	23 696,00	480 799,00	504 495,00
Titres de recettes émis *	B	18 259,08	476 451,83	494 710,91
dont rattachements	C		0,00	0,00
Restes à réaliser	D	4 096,00		4 096,00
DÉPENSES				
Autorisations budgétaires totales	E	37 826,00	515 799,00	553 625,00
Engagements	F	37 746,00	502 928,82	540 674,82
Mandats émis *	G	0,00	502 928,82	502 928,82
dont rattachements	H		0,00	0,00
Dépenses engagées non mandatées	I = F-G	37 746,00		37 746,00
Dépenses engagées non rattachées	J = F-G		0,00	0,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (1)				
<i>Solde d'exécution</i>				
Excédent	B-G	18 259,08		18 259,08
Déficit	G-B		- 26 476,99	- 26 476,99
<i>Solde des restes à réaliser</i>				
Excédent	D -(I+J)			
Déficit	(I+J)-D	- 33 650,00		- 33 650,00
Résultat reporté (2)				
Excédent		106 973,71	99 016,95	205 990,66
Déficit				
Résultat cumulé (1 + 2)				
Excédent		91 582,79	72 539,96	164 122,75
Déficit				

* après déduction des annulations de titres et de mandats

Résultat d'exécution du budget (hors restes à réaliser)

SSADPA	Résultat à la clôture de l'exercice 2006 (ajusté par délibération du 13/12/2007) (1)	Part affectée à l'investissement (2)	Solde d'exécution (3)	Résultat de clôture 2007
Investissement	106 973,71		18 259,08	125 232,79 (1) - (2) + (3)
Fonctionnement	(A) 99 016,95		- 26 476,99	72 539,96 (1) + (3)
Total	205 990,66		- 8 217,91	197 772,75

(A) montant correspondant à la réserve de compensation

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions du groupe UMP et apparentés), décide de se prononcer favorablement sur les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 4 juillet 2008.